



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le lundi 14 novembre 2022

# Qu'il pleuve, vente, verglace, neige : les services routiers du conseil départemental sont prêts !

La période de viabilité hivernale a débuté ce lundi 14 novembre et durera jusqu'au 13 mars 2023. Pour assurer la sécurité des usagers des routes départementales, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est prêt et ses équipes parées pour faire face aux difficultés qui viendraient à se présenter durant cette période. Rappel de l'organisation et des moyens mis en œuvre par la collectivité.



## L'intervention départementale se fait par priorité de réseaux

Afin d'organiser l'ordre d'intervention des agents des routes, les 3 295 kilomètres du réseau routier départemental est constitué en Meurthe-et-Moselle de quatre réseaux (du plus fréquenté au moins fréquenté). 2 790 km sont traités soit 52 % de l'ensemble du réseau.

### **Réseau structurant : 841 km**

#### **Priorité hivernale de niveau 1 (25 % du réseau)**

Les interventions sont prioritaires et continues 24h/24 (Les interventions entre 21 h 30 et 2 h n'ont lieu qu'en cas de situation exceptionnelle).

### **Réseau principal: 882 km**

#### **Priorité hivernale de niveau 2 (27 % du réseau)**

interventions prioritaires de 4 h à 21 h 30.

### **Réseau local déneigé : 1067 km**

#### **Priorité hivernale de niveau 3 (33% du réseau)**

Les interventions sur ce réseau sont réalisées dès lors que le réseau prioritaire (réseau structurant et principal) a été traité et ont lieu entre 8h et 16h en semaine. En situation exceptionnelle, le traitement peut se poursuivre entre 16h et 21h30 ou de 8 h à 16 h le week-end.

### **Réseau local non traité 505 km – Niveau 4 (15% du réseau)**



**Ce réseau n'est pas traité en service hivernal.**

Ces sections font l'objet d'une signalisation appropriée.

**Conditions de définition : Aucune commune enclavée, un détour des cars tolérant un retard n'excédant pas 10 à 15 minutes.** Exceptionnellement, des interventions peuvent avoir lieu pour des cas de danger avéré ou pour assurer la sécurité d'une intervention de services de secours (SDIS, gendarmerie...).

### **Le + en Meurthe-et-Moselle / Partenariat avec les communes**

Afin de répondre au mieux aux attentes des habitants situés dans ces secteurs, le Conseil départemental a proposé aux communes volontaires des conventions basées sur l'efficacité et la rapidité d'intervention.

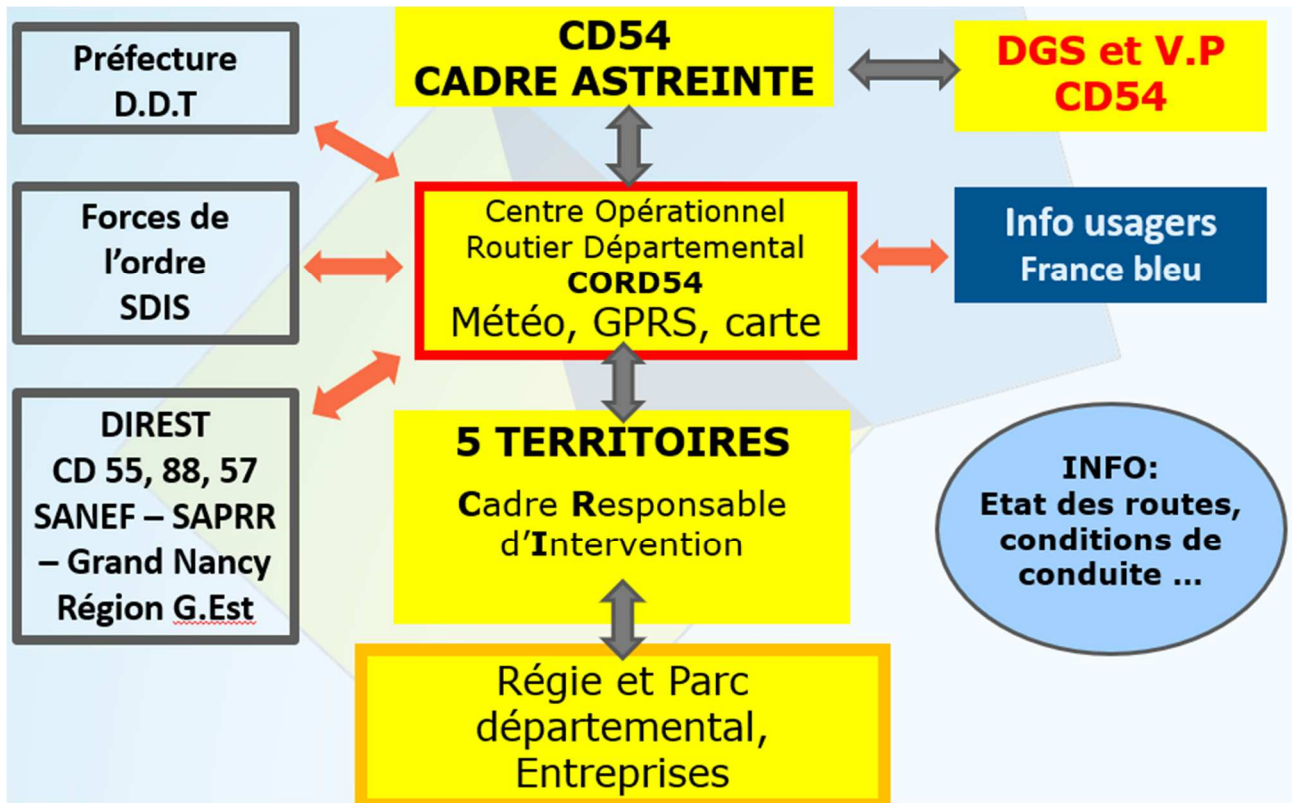
Ces conventions sont au nombre de 40 pour un total de 145 km.

Elles ont pour objet d'établir une meilleure coordination des interventions entre les communes ou leurs groupements et le Département afin d'accélérer le désenclavement des riverains par le réseau local traité.

Le réseau départemental non prioritaire N3 est dégagé aux premières heures de la journée par les moyens de la Commune (4 Km en moyenne par convention). Ces conventions peuvent prévoir la fourniture de sel (ou l'équivalent en termes financiers), la fourniture de lames réformées et des modalités de formation à l'usage raisonné du sel.

# L'organisation

- Veille météorologique
- Surveillance du réseau
- Interventions
- Suivi de l'état des routes



## Moyens humains et matériels

**176 agents de terrain mobilisables dont 124 poids-lourds  
34 engins de service hivernal (ESH) et 12 véhicules légers.  
6 ESH en réserve  
24 centres de stockage de sel  
6 stations de saumure  
2 ateliers dédiés - Parc de Tomblaine et antenne de Briey**

**Territoires de Longwy et Briey : 50 % des circuits sont externalisés à une entreprise (marché public)**

Des circuits de patrouille sont également prédéfinis et des moyens affectés à des circuits de traitement par ESH

- Gestion des matériaux de traitement
- Suivi quotidien des stocks de sel avec
- Un centre opérationnel CORD54 actif 24 H/24 et 7 j / 7



## EN SAVOIR PLUS

### PARLONS DE SEL OU PLUTÔT DE SAUMURE OU DE BOUILLIE DE SEL

#### Traitement à la bouillie de sel

La bouillie de sel désigne un mélange de saumure et de sel en grains. Ce mélange est obtenu lors de l'épandage des 2 produits simultanément en sortie de trémie.

Le Conseil départemental a fait le choix de cette technique qui se trouve la plus adaptée au réseau, les passages étant moins fréquents compte tenu de la longueur moyenne des circuits (70 Km). L'efficacité est quasi identique à la saumure pure mais la présence de sel en grains permet de prolonger l'effet du traitement en limitant la dissolution.

#### STATION DE PRODUCTION DE SAUMURE

5 centrales de 4 m<sup>3</sup> et 1 centrale de 15 m<sup>3</sup> en production et stockage  
85% des saieuses sont compatibles aujourd'hui avec l'épandage de bouillie de sel





## La route est l'affaire de toutes et tous : bien s'informer !



Outre le site du conseil départemental ([www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr)) et ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter), l'utilisateur peut aussi se renseigner sur les conditions de conduite sur les ondes de France Bleu Lorraine. Une convention prévoit que le permanent du CORD 54 d'astreinte édite deux points sur les conditions de conduite du réseau routier départemental ; (à 7h09 et 8h09).

### Conseils pour circuler en hiver

Chaque hiver, nous avons tous un rôle important à jouer pour assurer la viabilité des routes. Retrouvez ci-dessous les conseils à suivre.

#### En prévention

- surveiller l'usure de vos pneus, faites installer 4 pneus neige,
- vérifier le circuit électrique (batterie, alternateur), le moteur (huile, filtre, antigel), les freins, l'éclairage, les essuie-glaces et lave-glaces (changer les balais avant l'hiver),
- équiper votre véhicule des accessoires indispensables : raclette, balayette, bombe antigivre, pelle et manche courte à poignée, chiffons, chaînes.

#### Lors des intempéries

- différer votre déplacement s'il n'est pas important,
- avant de partir, enlever la glace du toit, du capot, des vitres et des phares, gratter la glace,
- adapter votre itinéraire au niveau de service prévu sur chaque route (voir carte de déneigement),
- rester maître de votre véhicule :
  - ralentir en veillant à ne jamais bloquer les freins et en débrayant en cas de dérapage,
  - adapter votre vitesse,
  - éviter toute manœuvre, notamment en virage et en déclivité,
  - garder vos distances même si la route a été salée (le verglas et la neige fondante restent glissants).